



NOUVEAUTÉ!

# LA COMMUNICATION un lien simplifié

## LES NOUVELLES DES SÉJOURS

L'ARPEJ-Rezé propose cet été à chaque famille ayant un enfant inscrit sur un séjour d'avoir des nouvelles via une application que vous pourrez télécharger sur votre téléphone :



Les équipes d'animation communiquent avec vous en publiant des photos, des textes, un calendrier des activités etc... Attention nous ne demandons pas aux équipes de communiquer avec vous tous les jours et d'un séjour à l'autre la fréquence des messages pourra donc être différente. Vous aurez même la possibilité d'envoyer à vos enfants une petite carte postale virtuelle.

Vous recevrez au moment de la confirmation de votre inscription le lien vers cette application et le code du séjour de votre enfant.

**IMPORTANT :** L'application ne sera accessible que par un code personnalisé et le contenu est diffusé de manière sécurisée. Ce que vous verrez sera propre au séjour de votre enfant et vous seul.e verrez certains contenus.

En ce qui concerne la confidentialité, l'application a été contrôlée et validée par la CNIL. Les serveurs sont domiciliés en France et cryptés selon les normes en vigueur.



6/10 ANS



## LE SÉJOUR Pied Bercy (44)

AVENTURE ÉQUESTRE

- DU 8 AU 12 JUILLET -
- DU 15 AU 19 JUILLET -
- DU 19 AU 23 AOÛT -
- DU 26 AU 30 AOÛT -

ÉTÉ 2024



NOS PARTENAIRES POUR VOS LOISIRS





# LE DÉPART DU SÉJOUR et l'arrivée



Nous vous attendons les lundis **dès 8h** sur la place Odette Robert près de la Médiathèque de Rezé pour un **départ à 8h30 précises** en car.

L'équipe d'animation du séjour et un responsable de l'ARPEJ-Rezé seront disponibles pour répondre à toutes vos dernières questions.

Nous arriverons les vendredis **vers 18h** sur la place Odette Robert. Nous vous invitons à reprendre le dossier de votre enfant et le traitement médical auprès de la directrice ou directeur.



## L'HÉBERGEMENT

### LE CENTRE ÉQUESTRE DE PIED BERÇY

Le groupe est hébergé dans des tentes avec une chambre pour 3 personnes disposant de petits matelas individuels. Le campement est constitué d'une tente cuisine avec tout le matériel nécessaire (frigo, congélateur, réchauds,...) et d'une tente animation avec tout le confort (tables, bancs, malles jeux, livres,...).



## LES ACTIVITÉS

Les principales activités sont la découverte de l'environnement, l'équitation (3 séances), les animaux de la ferme, des veillées à thème,... Le **programme d'activités** est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques mais aussi selon les envies du groupe.



## LES RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont établies en début de séjour et peuvent être modifiées et améliorées par le groupe après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

L'organisation de la **vie collective** est prise en charge par tous les participants (préparation des repas, vaisselle, rangement, courses,...).

Toute attitude agressive ou violente est proscrite afin que chacun puisse être respecté. La mixité est interdite dans les tentes, les douches et autres lieux d'intimité. En cas de non-respect de ces interdits fixés par la loi, l'éviction immédiate du séjour est possible entraînant ainsi un retour à Rezé au frais de la famille.

## LES TRAITEMENTS MÉDICAUX

Si votre enfant suit un traitement médical, il est important de transmettre les **ordonnances** et les **médicaments** directement au **directeur.trice** du séjour. Aucun médicament (paracétamol, sirop,...) ni produit (anti-moustiques,...) ne doit être placé dans la valise de votre enfant.

En cas de maladie ou d'hospitalisation, l'association prendra en charge les frais médicaux et vous les remboursera ensuite.

## L'ARGENT DE POCHE ET OBJETS DE VALEUR

À priori, un enfant n'a pas besoin d'argent de poche puisque tout est compris dans le prix du séjour. Dans une enveloppe cachetée et nominative, l'argent que vous lui donnerez lui permettra d'acheter des souvenirs, des cartes postales,... Après vérification par la direction, elle pourra être centralisée dans un lieu sécurisé ou conservée par votre enfant.

En cas de perte ou de vol, **l'argent de poche ainsi que les objets de valeurs ne seront pas remboursés** par l'association.

Nous préconisons de ne **pas apporter d'objets de valeur** (bijou, téléphone, console et appareil photo). En cas de perte ou de vol, ils ne seront pas pris en charge par l'association.

